



LES REGLES COMPTABLES SPECIFIQUES A LA PROMOTION IMMOBILIERE

Intégrant la réforme de la TVA Immobilière (Loi n°2010-237 du 9 mars 2010 art.16)

Formation comptable

PACK C - N° E03

Intervenant

Consultant Titulaire d'un DEA en fiscalité
Ex-enseignant à l'Ecole Nationale des Impôts (ENT)
Ancien vérificateur sur la TVA intra notamment en secteur immobilier
Rédacteur de divers ouvrages notamment sur la TVA et la fiscalité

Effectif Maximum

15 participants

Pré-requis

Niveau averti en comptabilité générale

Public visé

Promoteurs — Directeurs financiers et Contrôleurs de gestion - Comptables

Durée

Une journée 7 heures
9h00-13h00 et 14h00-17h00

Tarif

480€ HT par session - TVA 19,60%

Lieux et Dates

Paris le 27 Septembre 2010

Points forts

Face à face pédagogique entre le formateur et les stagiaires.
Alternance d'exposés théoriques /exemples pratiques.
L'intervenant ancien vérificateur aux impôts apporte aux stagiaires une étude analytique approfondie
Un document sera remis à chacun des participants

Inscriptions

04 91 07 02 52

ou sur notre site internet pré-inscription en ligne :

www.sirius-formation.com

● Objectifs

- Comprendre les particularités du traitement comptable des opérations immobilières réalisées par les professionnels de ces activités : Promoteurs immobiliers
- Maîtriser de manière pratique la synthèse qui doit s'opérer entre les opérations comptables et l'approche fiscale de l'activité des promoteurs immobiliers afin de permettre une bonne communication entre les comptables et les opérateurs immobiliers

● Programme

Les acteurs de la production immobilière

- **Les promoteurs construisant en vue de la vente**
 - Description schématique du déroulement d'une opération de promotion immobilière.
 - Les principes comptables spécifiques et le plan comptable professionnel.
 - Le calcul du coût de revient d'une opération.
 - Règles d'évaluation, en cours de production, de biens et des produits finis.
 - Les provisions à constater en cours d'opération.
 - L'organisation des comptes.
 - La notion d'achèvement.
 - Cycle achats/fournisseurs : les situations de travaux, les comptes prorata, les comptes inter entreprises, les retenues de garantie, enregistrements comptables.
 - Cycle ventes/clients : la VEFA, le traitement des appels de fonds, la garantie d'achèvement et la garantie de remboursement, enregistrements comptables.
 - Le dégagement de la marge : comptabilisation des résultats à l'achèvement, à l'avancement.
 - Le traitement de la TVA.
 - Passage du résultat comptable au résultat fiscal.
 - La TVA.

Les aménageurs – Lotisseurs

- Cadre juridique et fiscal.
- Le plan de comptes.
- Le coût de revient de l'opération.
- La constatation des ventes et dégagement du résultat.
- Le régime de TVA.

Les constructeurs de maisons individuelles

- Cadre juridique et fiscal.
- Le contrat de construction, les appels de fonds et les garanties.
- L'organisation des comptes.
- Le coût de revient de l'opération.
- Règles d'évaluation des stocks.
- La constatation des ventes et le dégagement du résultat.
- La TVA.

Sirius Formation Sarl

Imasse des Rampins BP 73 13718 Allauch Cedex- Tél : 04 91 07 02 52 - Fax : 04 91 68 42 33 - Email : sirius.formation@wanadoo.fr Web : www.sirius-formation.fr
S.A.R.L. au capital de 7 700 Euros - RCS Marseille : B 440 230 993 - Siret : 440 230 993 00022 - Code APE : 85.59A n°déclaration d'activité: 93131064213